



Nouveau conjoint de ma mère

Par **Hummer**, le **23/06/2014** à **18:05**

Bonsoir,

Mes parents sont divorcés. Nous sommes 3 enfants, 8, 15 et 19. Je suis celui qui a 15 ans. Nous sommes en "garde alternée", la semaine chez notre mère, le week-end chez notre père. Notre père ne nous empêche pas de voir notre mère.

Notre mère a un nouveau conjoint. Nous refusons tous les 3 de le voir pour diverses raisons (caractère, tabac, etc...). Notre mère nous oblige à le rencontrer et à vivre avec lui, l'accompagner, ce que nous ne voulons pas, après avoir vraiment néanmoins. Elle nous ment sur le sujet, indiquant qu'il n'est pas chez elle quand nous venons. Et à chaque fois il est chez elle. Et elle nous indique que "nous n'avons pas le choix" et "n'avons qu'à nous taire car nous n'avons aucun droit".

Que puis-je faire ou ma soeur de 19 ans sur le plan juridique puisque nous sommes forcés de voir ce nouveau conjoint. Pouvons-nous nous adresser à un juge, un avocat ? Nous voulons aussi protéger notre frère de 8 ans qui supporte encore cela plus mal que nous ?

Nous ne sommes pas du tout opposés à voir et vivre avec notre mère. Mais seulement sans ce triste individu.

Merci par avance pour vos conseils et aide.

Par **Visiteur**, le **24/06/2014** à **14:10**

Bonjour,

votre soeur de 19 n'est obligé en rien ! elle est majeure ! Pour elle c'est "régulé" ! Garde alternée réelle ou vous habitez tous chez l'un de vos parents et l'autre a des droits de visite et d'hébergement ? Je sais c'est un peu compliqué mais ça peut changer pas mal de choses au final.

Par **Jibi7**, le **24/06/2014** à **14:47**

Hello Hummer

Parmi les solutions il y aurait celle d'inverser le droit de garde mais votre père pourrait il et

voudrait il vous accueillir tous les 3? La gestion du w-end serait plus facile avec des activités a l'exterieur sans tabac etc..

Avec votre pere ou un autre membre de la famille pouvant vous aider,vous devriez demander une enquete sociale , des attestations scolaires pour le plus petit si cela a des retombees etc..Si parmi vous il y en a qui ont des difficultes de santé allergies, asthmes etc..faites faire des certificats.

Faites vous conseiller et assister par un organisme mediateur des associations de protection de la famille

mais si possible mettez ça en route tres vite si vous voulez regler ça avant la rentree scolaire.